

La disposition de cette mesure législative, sur laquelle mise le ministre pour percevoir le plus de recettes pour la prochaine année financière, est celle prévoyant le versement accéléré de l'impôt sur le revenu des sociétés. La Chambre devrait le comprendre: il ne s'agit que d'un truc. Ce n'est qu'un expédient sans suite, qui à la longue ne produira pas un dollar de plus; il ne fait qu'aider le ministre à traverser la période fiscale immédiate. Il ne peut servir qu'une fois. Son seul effet: la nécessité de recourir au crédit passe du gouvernement aux sociétés. Il est peu probable que la pression sur le marché s'en trouve réduite. Le ministre des Finances peut n'avoir pas à chercher sur le marché les 240 millions de dollars que le paiement accéléré assurera dans la première période fiscale, mais les contribuables, les entreprises industrielles et commerciales du pays, devront probablement emprunter la somme des banques et des autres institutions financières, ce qui laissera presque inchangée la situation du marché. Toutefois, même si nous doutons de l'unité réelle de la proposition, nous ne nous y opposerons pas au comité.

Que tous comprennent, toutefois, que les pressions exercées sur le marché des capitaux ne seront pas réduites de façon appréciable. Les politiques gouvernementales continueront de maintenir à la hausse les taux d'intérêt déjà intolérablement élevés. Je le répète, le fardeau des frais d'intérêt imposé aux jeunes Canadiens devient une véritable honte nationale. Les intérêts excessifs, je regrette de le dire, sont devenus une réalité admise; on n'a pas vu leur égal depuis que le Christ a chassé les usuriers du temple.

Ce n'est qu'indirectement que le projet de loi peut contribuer à la grande tâche de protéger le dollar canadien. Hier après-midi, nous avons entendu à la Chambre une révélation fantastique quant à nos réserves de change. Par trois fois, au cours d'une émission de télévision dimanche soir, le ministre du Revenu national a catégoriquement affirmé que nos réserves étaient tombées à 1,700 millions de dollars, soit une perte de 790 millions en une semaine. Ayant demandé de s'expliquer, le ministre a apporté une rectification. Qu'était-il arrivé? Il avait souffert d'une défaillance de mémoire, a-t-il dit.

Le ministre du Revenu national a-t-il commis une légère erreur de quelque 800 millions de dollars seulement? Ce pauvre M. C. D. Howe s'était attiré des ennuis en disant «Qu'est-ce qu'un million?» Aujourd'hui, le

ministre du Revenu national oublie 800 millions. Tu parles d'une absence de mémoire! Toute une différence! Le ministre du Revenu national a dit que nos pertes étaient de l'ordre de 25 à 35 millions de dollars par jour. Selon le ministre des Finances, le ministre du Revenu national n'a été mis dans aucun de ses secrets. Mais il n'a pas démenti le chiffre mentionné par son collègue.

A mon avis, les propositions prévues dans ce bill ne réussiront pas à stabiliser notre dollar. Elles décourageront encore plus les placements faits par des Canadiens au Canada et forceront les capitaux canadiens à chercher des possibilités à l'étranger. Personne ne voit sans alarme la tendance rapide des fonds collectifs du Canada, par exemple, à investir dans des valeurs américaines et autres. A la fin de 1967, les placements des fonds collectifs canadiens en investissements étrangers étaient passés à 44 p. 100, de 33 p. 100 qu'ils étaient un an auparavant. Cette grosse fuite de capitaux canadiens sera accélérée par les dispositions du bill à l'étude. Alors que le ministre a de la peine à soutenir le cours de notre dollar, il adopte une politique fiscale qui ne peut qu'aggraver le problème.

Monsieur l'Orateur, à tout prendre, le bill C-208 est plus indéfendable encore que la mesure fiscale que la Chambre a rejetée. En le proposant, le ministre des Finances essaie de faire des Canadiens les boucs émissaires des fautes du gouvernement et des conséquences de ses politiques de va-et-vient. En soi, le bill est un mélange malsain d'opportunisme et d'obligation. Il porte le germe de sa défaite, car il renforce plus qu'il n'affaiblit l'inflationnisme qui sévit dans notre pays. Il ne réglera pas la crise fiscale et économique dont souffre le Canada. Le seul remède à cette crise, monsieur l'Orateur, c'est un nouveau gouvernement. (*Applaudissements*)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, au cours de mon assez longue carrière politique, j'ai rarement entendu une importante déclaration plus décevante, plus vide de substance et plus déroutante que celle que le premier ministre (M. Pearson) a faite cet après-midi.

Je suis sûr que d'importantes affaires d'État le retiennent en ce moment; j'aurais aimé dire cela en sa présence, car j'ai été terriblement déçu, et j'éprouve du respect pour lui. Après avoir consacré un temps énorme à un exposé élémentaire et saugrenu de nonsens économique orthodoxe, il a révélé une chose qu'il n'a pas définie—un conseil de revision